Conseil-et-nous

Journal municipal



DÉJEUNER FÊTE DES MÈRES DÉTAIL À L'INTÉRIEUR

MAI 2025





Conseil *municipal*





Conseiller #1 Conseiller #4 Suzie Lacombe Serge Imbeault

Conseiller #2 Conseiller #5 Serge Lévesque **Aubert Turcotte**

Conseiller #6 Conseiller #3 ise Pineault **Aurèle Turcotte**



Nos heures d'ouverture sont:

Lundi: 10h à 12h00-13h00 à 15h00 Mardi: 10h à 12h00-13h00 à 15h00 Mercredi: 10h à 12h00-13h00 à 15h00 10h à 12h00-13h00 à 15h00 Jeudi:

Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou les déposer directement au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu bureau αu municipal lundi le 12 mai et 9 juin 2025





Pour nous joindre:

stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca



418-743-2914



418-743-2014

Jean-Noël Barriault - Directeur généralgreffier trésorier

jn.barriault@mrcmatapedia.quebec Poste 2

Annick Lavoie - Directrice généralegreffière trésorière adjointe

stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca Poste 1

Quoi faire à Saint-Léon-le-Grand

- Patinoire (avec éclairage)
- Terrain de baseball (avec éclairage)
- Terrain de volleyball de plage
- · Terrain de soccer
- Anneau de marche (avec éclairage)
- Modules de jeux
- Module pour vélo (à venir)
- Aire de feux
- Pavillon
- Toilettes





- Table de pingpong
- Table de billard
- Table de pichenottes
- Coin télévision
- · Salle d'entraînement gratuite

(accès avec puce électronique à 20.00\$, 16 ans et plus)

- Activités organisées
- Le sentier débute près du garage municipal au 300 rue Plourde. Vous pourrez y gravir la montagne jusqu'au belvédère afin d'y admirer la magnifique vue surélevée du village de Saint-Léon-le-Grand.



BIBLIOTHÈQUE municipale

SAINT-LÉON-LE-GRAND

Heures d'ouverture

Dimanche Fermé Lundi Fermé Mardi 9h à 11h Mercredi Fermé Jeudi Fermé Vendredi 19h à 21h Samedi Fermé





241 rue Gendron Saint-Léon-le-Grand (Québec) G0J 2W0



Téléphone: 418-743-2828 #7942 Courriel: biblio.granleon@crsbp.net





PPROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE ST-LÉON-LE-GRAND

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Aux personnes intéressées par des demandes de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné qu'une demande pour l'obtention de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspecteur municipal, en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit avant la séance du conseil qui aura lieu le 09 juin 2025 à 19h30 à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du directeur général Jean-Noël Barriault à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet des dérogations mineures demandées.

Le propriétaire de lot 44731263 situé au 3 rue de la Colline demande une dérogation autoriser la construction d'un garage qui aurait une superficie de 26 x 42 pieds (7.93 x 12.81 mètres). La superficie du garage aurait donc 101.46 mètres carrés alors que le maximum permis à la règlementation serait de 89.79 mètres carrés et d'autoriser que le garage ait une hauteur de plus ou moins 6.1 mètres, alors que le maximum autorisé à la règlementation est de 6 mètres. Le garage aurait donc 0.1 mètre de plus que ce qui est autorisé à la réglementation.

Le propriétaire de lot 4452514 situé au 10 avenue Morin demande une dérogation autoriser l'agrandissement d'une galerie qui ne respecterait pas ce qui est prévu à la réglementation municipale. Une partie de la galerie existante est située à 0.01 mètre de la limite de terrain avant.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, ce 2025-05-01

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier.



Travaux du Rang 2 de l'Église

Vous avez sûrement constaté que les travaux de réfection du rang 2 ont débuté cette semaine. Compte tenu de l'ampleur des travaux, nous vous recommandons de ne pas circuler dans le rang en voiture ou en VTT.

Évidemment cette directive ne s'applique pas aux résidents.

Nous prévoyons que les travaux de voirie se termineront vers la fin juillet et que le pavage aura lieu à la mi-août. Nous sommes conscients que les travaux occasionneront des désagréments pour les usagers mais une fois terminé nous aurons une belle route.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RÉSULTATS DÉTAILLÉS		Budget 2024	Réalisations 2024			Réalisations 2023	
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation Ventilation de de l'amortissement l'amortissement		Total	11001100110110	
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	960 340	986 023		986 023	881 049	
Compensations tenant lieu de taxes	2	15 700	15 465		15 465	15 558	
Quotes-parts	3						
Transferts	4	600 463	663 873		663 873	597 327	
Services rendus	5	124 664	124 892		124 892	144 734	
Imposition de droits	6	15 000	56 608		56 608	24 202	
Amendes et pénalités	7	1 000	340		340	1 628	
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	6 000	11 219		11 219	8 515	
Autres revenus	10	63 595	72 980		72 980	79 913	
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	1 786 762	1 931 400		1 931 400	1 752 926	
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15		198 292		198 292	745 111	
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18		9 486		9 486	19 565	
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises			0 100		0 100	10 000	
municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
Energia de operazione de responsación	21		207 778		207 778	764 676	
	22	1 786 762	2 139 178		2 139 178	2 517 602	
Charges		1700702	2 100 110		2 100 110	2011 002	
Administration générale	23	328 058	339 900	9 151	349 051	329 735	
Sécurité publique	24	139 485	136 692	330	137 022	127 221	
Transport	25	722 598	736 049	288 108	1 024 157	1 017 501	
Hygiène du milieu	26	237 436	231 562	93 163	324 725	297 418	
Santé et bien-être	27	30 585	41 792	10 815	52 607	49 722	
Aménagement, urbanisme et développement	28	47 108	46 779	3 344	50 123	47 856	
Loisirs et culture	29	80 616	96 827	59 110	155 937	138 506	
Réseau d'électricité	30	00 010	30 027	33 110	155 557	130 300	
Frais de financement	31	110 743	138 914		138 914	98 557	
Effet net des opérations de restructuration	32	110 740	100 914		130 314	30 331	
Amortissement des immobilisations corporelles	GE.						
et des actifs incorporels achetés	33		464 021 (464 021)			
er des done incorporcio duricios	34	1 696 629	2 232 536	404 021)	2 232 536	2 106 516	
Excédent (déficit) lié aux activités	35	90 133	(93 358)		(93 358)	411 086	
Excedent (dencit) he aux activites	30	90 133	(30 300)		(93 358)	411 000	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2024			2023	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024		Budget	Réalisations	Réalisations	
Excédent (déficit) lié aux activités	1	90 133	(93 358)	411 086	
Moins : revenus d'investissement	2 ()(207 778)(764 676	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	,	,,	,,		
avant conciliation à des fins fiscales	3	90 133	(301 136)	(353 590	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Amortissement	4		464 021	480 89	
Produit de cession	5		8 000	10 00	
(Gain) perte sur cession	6		(8 000)	(10 000	
Réduction de valeur / Reclassement	7			•	
	8		464 021	480 89	
Remboursement de la dette à long terme	17 (75 133)(90 938)(64 91	
	18	(75 133)	(90 938)	(64 915	
Affectations					
Activités d'investissement	19 (15 000)(43 495)(60 02	
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20				
Excédent de fonctionnement affecté	21				
Réserves financières et fonds réservés	22		(3 000)	(3 000	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23				
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				
	25	(15 000)	(46 495)	(63 029	
	26	(90 133)	326 588	352 95	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice					
à des fins fiscales	27		25 452	(640	

INFORMATION MUNICIPALE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	297 491	272 039
Excédent de fonctionnement affecté	2		
Réserves financières et fonds réservés	3	160 138	51 013
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 ()()
Financement des investissements en cours	5	(65 490)	(157 992)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	6 574 551	6 894 988
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	6 966 690	7 060 048
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	297 491	272 039
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10		
	11	297 491	272 039



Fin de la saison pour les activités au gymnase

Le comité de développement de St-Léon vous fait part que les activités de pickleball, de badminton et de volley-ball tenus au gymnase de l'école de Saint-Léon-le-Grand se termineront le 15 mai 2025.

Pour les amateurs de volley-ball, on se donne rendez-vous au parc Léonais les mardis soir à partir de 19h00 pour le volley-ball de plage.

Merci de votre grande participation. Les activités au gymnase reprendront à l'automne.



LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-LÉON VOUS INVITE À SON AGA

LUNDI LE 16 JUIN 2025 À 19H AU BUREAU MUNICIPAL.

VENEZ VOIR CE QUE FAIT LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT !

IL Y A TOUJOURS DE PLACE POUR S'IMPLIQUER

SI LE CŒUR VOUS EN DIT !



Opération Grand ménage 2025

Le comité de développement de St-Léon en collaboration avec la municipalité vous fait part qu'il y aura, au bureau municipal situé au A-8 place de l'Église <u>un grand conteneur</u> à la disposition des gens pour recueillir vos objets de votre grand ménage à partir du vendredi soir 16 mai au dimanche soir 18 mai 2025

Les objets interdits sont la peinture, vieille huile, les batteries et les pneus.



Ménage du village et des talus

De plus, le comité de développement organise une opération nettoyage du village et des talus : Quand ?

Samedi le 17 mai 2025 de 9h00 à 12h00.

On s'inscrit la journée même au A-8 place de l'Église devant le bureau municipal et chaque participant après sa cueillette recevra un certificat cadeau de 10,00 pour aller à l'épicerie N.M. de Saint-Léon-le-Grand.



COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-LÉON

ORDRE DU JOUR DE L'AGA 2025 POUR L'ANNÉE 2024 PRÉSENCE :

- I- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2- VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3- NOMINATION D'UN/E PRÉSIDENT/E ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE
- 4- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 23 MAI 2024
- 5- RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
- 6- LECTURE ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024
- 7- PLAN D'ACTION 2025-2026
- 8- SUGGESTIONS ET QUESTIONS DU PUBLIC
- 9- ÉLECTION
- A. OUVERTURE DES MISES EN CANDIDATURES
- B. ÉLECTION DES POSTES #1-#3-#5
- C. FERMETURE DES MISES EN CANDIDATURES
- D. NOUVEAU C.A
- 10- FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE





APPARTEMENT 3½ DISPONIBLE pour personne aînée autonome

services de repas, entretien ménager et plus encore.

Subvention disponible selon le revenu. Compris dans les services : deux repas/jour, entretien ménager, buanderie, câble, électricité-chauffage, internet, loisirs, système d'appel à l'aide, déneigement, pelouse et plus encore.

Venez nous rencontrer pour une visite au 18, Place de l'église, à St-Léon-le-Grand



Pour info: contacter Laurence Roy, coordonnatrice au 418-743-2292 courriel:residencesleonaises@gmail.com





Vente des bancs de l'Église



La Fabrique de Saint-Léon vend les bancs de l'église, le coût d'un banc simple est 50\$, et un banc double est 100\$.

Si sous désirez acheter le banc familiale veuillez communiquer tous les mardis au 418-743-2065; avec Daniel Thibault au 418-743-2040; et Ghislain Gagnon au 418-743-2911.

Les numéros disponible à la vente sont: 2,6,7,8,9,10,11,36,37,38,39,41,42,43,44,45,83,84,8 5,86,87,91,92,93,94,95,134,135,136,137,138,140,1 41,142,143,168,169,170,171,172,173,177.

PAROISSE SAINT-LÉON-LE-GRAND 19, PLACE DE L'ÉGLISE, CP.186 ST-LÉON-LE-GRAND, QC. GOJ 2WO

COURRIEL: LEON.FABRIQUE.GRAND@HOTMAIL.COM



La propreté est au cœur des préoccupations de la majorité des citoyens. C'est pourquoi les règlements municipaux en vigueur contiennent des dispositions régissant l'entretien des terrains et les diverses nuisances.

Il est important de souligner que l'ensemble du territoire sous la juridiction de la municipalité est assujetti à ces règlements et que ceux-ci s'appliquent à l'ensemble des personnes physiques ou morales, de droit public ou privé.

Le règlement de zonage stipule, entre autres que :

« Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritus, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicule et de véhicules hors d'usage. »

Même si vos articles, rebuts ou pièces de véhicule sont présents sur votre propriété depuis des années, sachez qu'il n'y a pas de droits acquis en matière de nuisances et tout ce qui constitue une nuisance est prohibé.

Pour maintenir une qualité de vie et un environnement propre, des inspections à cet effet seront effectuées au cours de l'année afin de voir au respect de la réglementation en vigueur et des sanctions pourront être attribuées en cas de non-respect de cette dernière.

Il est donc important que tous, nous participions activement à garder notre milieu de vie agréable, attrayant, propre et sécuritaire pour un meilleur voisinage.

Un message de votre municipalité



